

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2016

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 352

présenté par

M. Maggi, M. Carpentier, M. Chalus, M. Falorni, M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Hobert,  
M. Jérôme Lambert, M. Saint-André et M. Tourret

-----

**ARTICLE 51 QUATERDECIES**

À la fin de l'alinéa 2, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> septembre 2018 »

la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2018 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'interdire plus rapidement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives de la famille des néonicotinoïdes, y compris les semences traitées avec ces produits, c'est à dire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au lieu du 1<sup>er</sup> septembre 2018.